



Fiscalité allemande retraite française

Par **Marie**, le **18/09/2011** à **11:32**

Bonjour,

La retraite de source française, imposée en France, doit être déclarée dans le revenu mondial imposable en Allemagne du résident français qui y a son domicile fixe pour que soit déterminé son taux d'imposition qui cependant ne s'applique que sur son revenu de source allemande. Mais ne peut-on déduire de ce revenu français déclaré en Allemagne l'impôt déjà payé en France ?